

**DOCUMENT  
D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS  
(DICRIM)**

PAGES 11 à 28

## COMMUNE DE LUZE (70400)

# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

## - DICRIM -



**RISQUES MAJEURS**  
Apprenons les bons réflexes !

**- Document à conserver -**

Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une très grande importance, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de tous, chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire

Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

*« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »*

## Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

**Il existe plusieurs types de risques :**

**Les risques naturels :** inondation, mouvement de terrain...

**Les risques technologiques :** industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...

**Les risques météorologiques**

**Les risques sanitaires :** pandémie...



l'évènement = l'aléa



les enjeux



le risque

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

*L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».*

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de Luze peut être exposée.

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter** en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

## À quels risques sommes-nous exposés à Luze ?



Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)  
 Pour en savoir plus sur ces risques, consulter le DDRM  
 (en mairie ou sur [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr))

### Risque technologique Rupture de barrage

→ **PPI barrage-réservoir de Champagny** : Luze se situe dans la Zone d'Inondation Spécifique (ZIS). Le temps d'arrivée de l'onde après rupture du barrage est de 48 minutes.

Une évacuation est possible.

Le PPI complet (Plan particulier d'intervention) est consultable sur [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à notre commune mais auxquels le territoire peut être confronté :



Les risques météorologiques : tempête de 1999, fortes neiges...



Les risques sanitaires : pandémie, canicule...

*L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes.  
 Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.*

# ALERTE DE LA POPULATION

**En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :**

**Le territoire a été divisé en huit secteurs attribués à un élu (et un suppléant) pour diffuser l'alerte :**

**La population luzoise est avertie par plusieurs moyens :**

- **Un envoi de SMS à la liste de contacts par téléphone mobile gérée par le Maire**
- **La diffusion d'un message sur un groupe du réseau WhatsApp où sont inscrits des habitants**
- **Une diffusion sur compte Facebook de la commune**
- **Diffusion par des personnes relais dont des conseillers municipaux chargé de veiller sur des personnes fragiles repérées**

*Remarque : tous les luzois peuvent demander à être inscrits dans le groupe WhatsApp.*

## Cinq points de rassemblement existent dans le village



- ZS01 : haut de la rue de la Grande

## Goutte

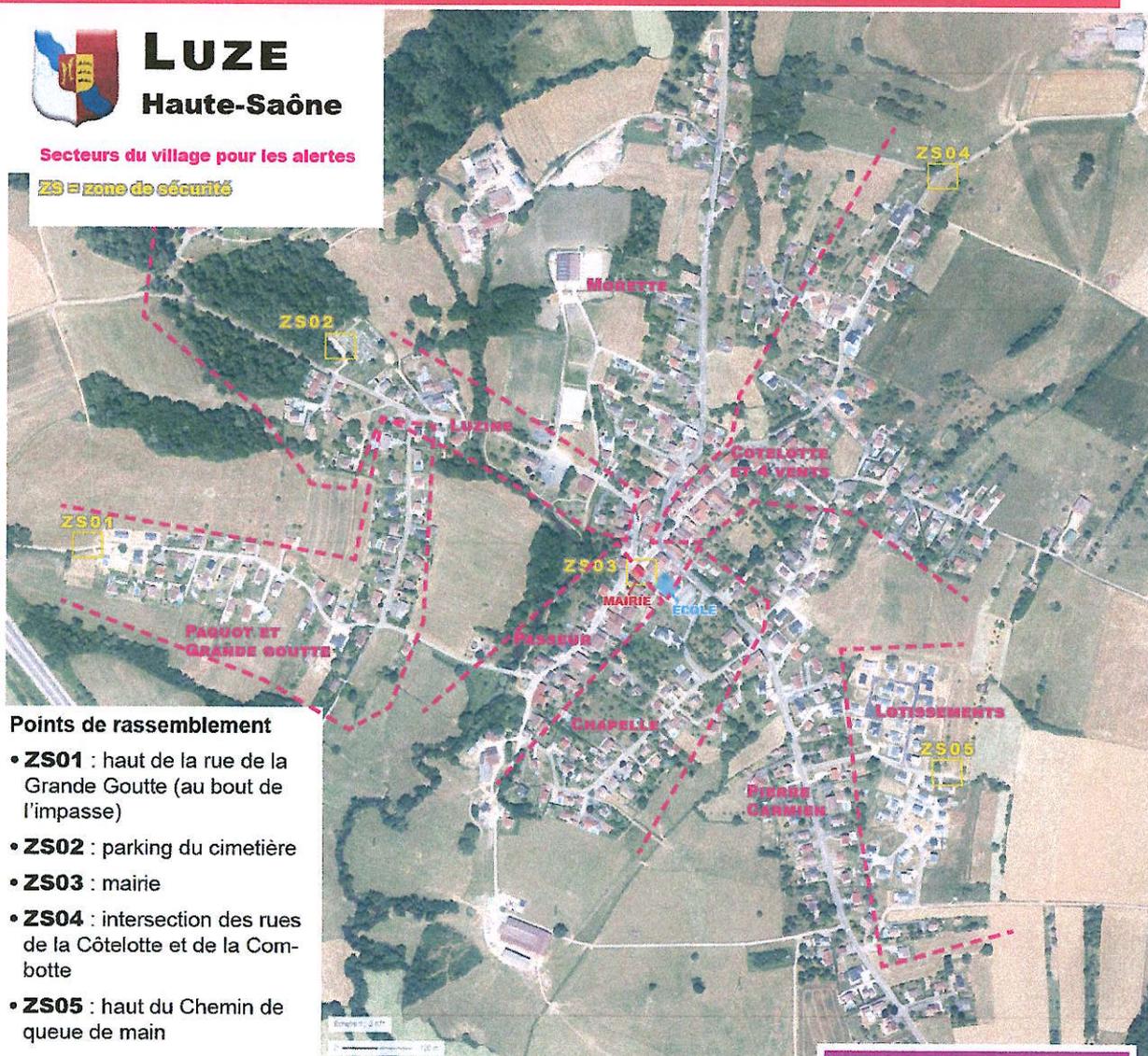
- ZS02 : parking du cimetière
- ZS03 : mairie
- ZS04 : intersection des rues de la Côtelotte et de la Combotte
- ZS05 : haut du Chemin de queue de main



**LUZE**  
Haute-Saône

Secteurs du village pour les alertes

ZS = zone de sécurité



## Points de rassemblement

- **ZS01** : haut de la rue de la Grande Goutte (au bout de l'impasse)
- **ZS02** : parking du cimetière
- **ZS03** : mairie
- **ZS04** : intersection des rues de la Côtelotte et de la Combotte
- **ZS05** : haut du Chemin de queue de main



inondation lente

# Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue.

La crue correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

## 2 types d'inondation :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontées de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



**Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde  
qui organise les secours  
et définit les points de rassemblement adaptés au risque.**



**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.  
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous à la mairie sur la situation de votre habitation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

### PENDANT LA CRUE

#### **À l'annonce de la crue**

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc. qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez compteurs EDF, gaz.

- Surélever vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

#### **Lorsque l'eau est là**

- Montez dans les étages avec : eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

### APRÈS LA CRUE

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

### Les bons réflexes !



Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule



# Risque de rupture du barrage de Champagney

## Le risque à Luze

Le principal risque réside dans l'hypothèse, extrêmement peu probable, d'une rupture de digue progressive du barrage. En effet, la conception et la configuration des ouvrages écartent, a priori, toute hypothèse de rupture accidentelle brutale. Une étude de dangers a permis de modéliser les zones touchées par l'onde de submersion, ainsi que le délai d'arrivée de cette onde.

À Luze, seules les habitations situées dans le bas du village seraient impactées.

## Les mesures de prévention

Outre les mesures de surveillance des ouvrages, des **Plans Particuliers d'Intervention (PPI)** approuvés le 28 mars 2017) intégré à l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) ont été établis par la préfecture et définissent les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population la plus proche des barrages.

Ce dispositif prévoit notamment les mesures d'organisation des secours :

- **l'information et l'alerte des populations**
- **l'évacuation préventive et l'accueil des populations concernées**

La commune, concernée par un PPI, a établie  
un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

>> Vous trouverez sur les 2 pages suivantes la brochure d'information réalisée par la Préfecture de Haute-Saône pour la commune de Luze



## S'INFORMER



S'informer sur le risque que représente le barrage de Champagne en consultant le Plan Particulier d'Intervention (PPI) en mairie ou sur le site de la préfecture de la Haute-Saône.

## SE PRÉPARER



### Constituer son kit d'urgence

- Une lampe de poche
- Un sifflet jaune et blanc
- Des batteries de réserves
- Une bouteille d'eau potable par personne
- Une trousse de premiers soins
- Une radio à piles
- Des gilles de protection
- Une tige salivier
- Des vêtements de rechange
- Une couverture de survie
- Les chaussures des enfants et aussi vous
- Le double des clés de la maison
- Si il y a un bébé : des couches et un bidon de vidéo que l'on remplira au moment venu
- Un qui s'occupe pour les yeux, etc.
- Les croquettes et les médicaments
- Un téléphone et son chargeur



## CONNAÎTRE LES MODALITÉS D'ALERTE ET D'ÉVACUATION



Connaître le signal spécifique émis par la sirène d'alerte de votre commune.



Identifiez le point de rassemblement à rejoindre en cas de menace de rupture du barrage auprès de votre mairie.

## RISQUE CONCERNANT LA STABILITÉ DU BARRAGE



Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, les sites internet, les réseaux sociaux et par votre maire



Si vous vous trouvez dans la zone de danger, la préfecture vous informera en temps réel de l'évolution de la crise, via le dispositif d'alerte et d'information des populations FR-Alert, par notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, sur votre téléphone portable

## SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE

### Évacuation impérative et immédiate



Si votre habitation se situe dans l'empreinte de la vague de submersion, évacuez celle-ci et emportez votre kit d'urgence.



Rejoignez le point de rassemblement préalablement identifié.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants les accompagnent directement au point de rassemblement.



Quoi qu'il arrive ne revenez pas sur vos pas.

## FIN DE L'ALERTE

Vous serez informés par les autorités, les réseaux sociaux, les médias ainsi que par le dispositif FR-Alert

## Rues et infrastructures dans Luze impactées par la rupture du barrage

**Ponts :** les deux ponts sur la Lizaine seront coupés à la circulation.

### Détail des rues à évacuer et des zones de sécurité

Rue.....	Secteur.....	Zone de sécurité
<b>Bas du village</b>		
Rue du Paquot.....	Zone 1.....	ZS 01 ou 02
Rue de Mouteille.....	Zone1.....	ZS 01
Rue de la grande goutte.....	Zone 1.....	ZS 01 ou 02
Rue de la Luzine.....	Zone 3.....	ZS 02 ou 03
<b>Haut du village</b>		
Rue du Passeur.....	Zone 2.....	ZS 03
Rue de la chapelle.....	Zone 2.....	ZS 03
Rue du Moulin.....	Zone 4.....	ZS 03
Rue de la Morette.....	Zone 4.....	ZS 03



#### Points de rassemblement

- ZS01 : haut de la rue de la Grande Goutte (au bout de l'impasse)
- ZS02 : parking du cimetière
- ZS03 : mairie

Centres d'accueil ou d'hébergement pressentis :  
école et mairie



**DÈS AUJOURD'HUI**

- Informez-vous à la mairie sur la situation de votre habitation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

**AVANT LA RUPTURE DE BARRAGE****À l'annonce de l'arrivée de l'eau**

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc. qui pourraient être atteints par l'eau.

- Coupez compteurs électricité, gaz.
- Surélever vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

**Lorsque l'eau est arrivée**

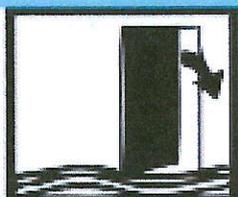
- Montez dans les étages avec : eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

**APRÈS**

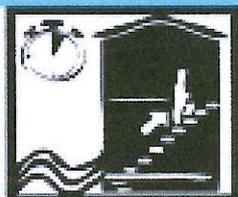
- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

**Les bons réflexes !**

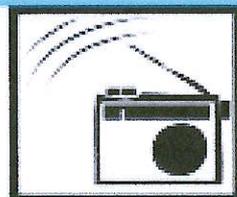
Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule



# Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)

## Les effets

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



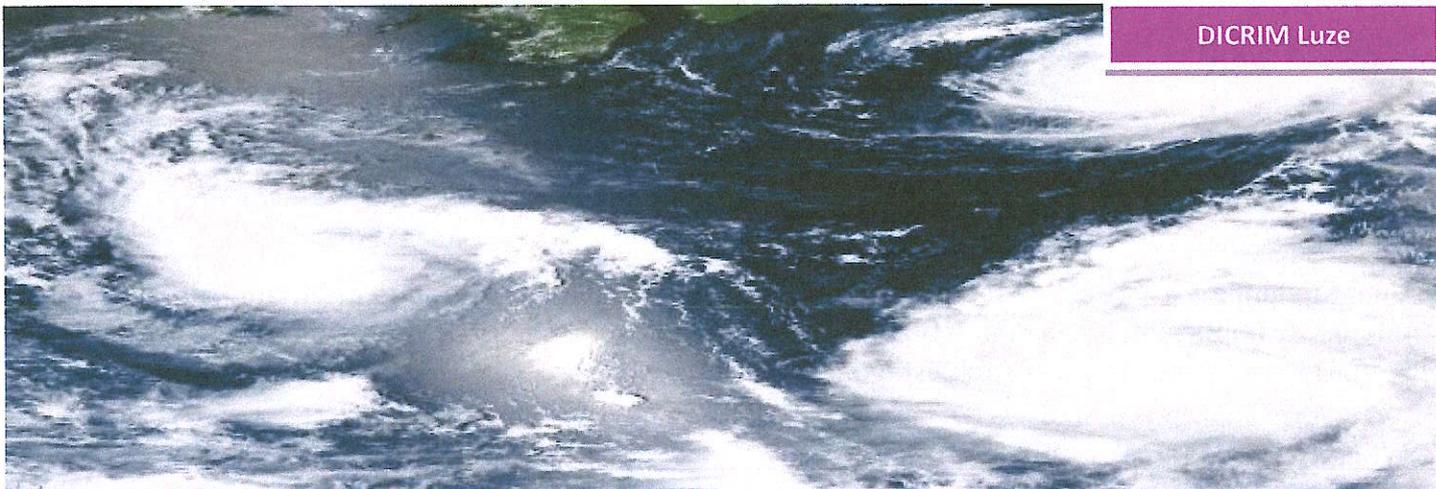
## Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

## Le risque à Luze

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur deux peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de Luze est donc exposée aux tempêtes.



### DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France  
[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

#### **Si une tempête est annoncée**

- Mettez-vous à l'abri et

### PENDANT UNE TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Si vous devez sortir, soyez prudent.

### APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.
- Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

amarrez les objets susceptibles d'être emportés.

- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.



## Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

### Le risque à Luze

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

### Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

### Les mesures de prévention

#### Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



## Risque sanitaire : canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

### Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

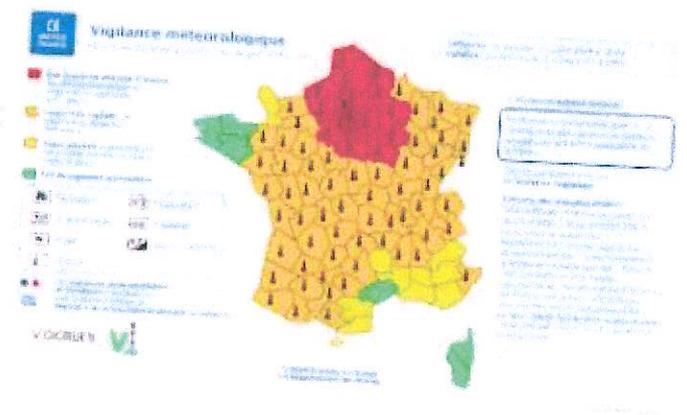
Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...)

### Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler une situation à risque aux proches ou à un membre de la commission CCAS de la commune.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule.

Elle est consultable depuis le site [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

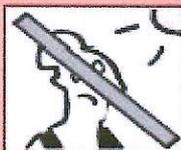


## Les bons réflexes !

### Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et des crudités



Évitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

### Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Évitez de consommer de l'alcool.



Évitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



## Les numéros utiles

Mairie de Luze	03 84 46 13 85
Préfecture de Haute-Saône <a href="mailto:prefecture@haute-saone.gouv.fr">prefecture@haute-saone.gouv.fr</a>	03 84 77 70 00 Site internet : <a href="http://www.haute-saone.gouv.fr">www.haute-saone.gouv.fr</a>
Direction Départementale des Territoires <a href="mailto:ddt@haute-saone.gouv.fr">ddt@haute-saone.gouv.fr</a>	03 63 37 92 00
Pompiers	18 ou (par portable : 112)
Police / Gendarmerie	17
SAMU	15
Trafic routier en temps réel	<a href="https://www.bison-fute.gouv.fr/maintenant.html">https://www.bison-fute.gouv.fr/maintenant.html</a>
Météo France	0 899 71 02 10 Site internet : <a href="http://vigilance.meteofrance.fr">vigilance.meteofrance.fr</a>
Vigicrues	Site internet : <a href="http://www.vigicrues.gouv.fr">www.vigicrues.gouv.fr</a>
Géorisques	Site internet : <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a>

**Écoutez les informations :**  
Ici Belfort Montbéliard 106.8  
France Info 104.5  
France Inter 95.7  
France 2 et France 3

Plus d'informations sur  
[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)